

HSBC Call Europa n°8



Document à caractère promotionnel

Commercialisation sur votre contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation⁽¹⁾ du 16/01/2023 jusqu'au 13/03/2023 pour les souscriptions/adhésions et jusqu'au 17/04/2023 à 18h00⁽²⁾ pour les versements complémentaires et arbitrages.

- ♦ Titre de créance non garanti par un tiers, soumis au risque de défaut de l'émetteur HSBC Continental Europe ;
- ♦ Produit de placement **présentant un risque de perte en capital⁽³⁾ en cours de vie et à l'échéance** destiné à des investisseurs recherchant une alternative à un investissement dynamique de type " actions " ;
- ♦ **Horizon d'investissement conseillé : 8 ans.** Il s'agit de l'horizon maximum, c'est-à-dire en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé ;
- ♦ Le **remboursement anticipé** intervient si à une date de constatation (tous les ans) le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial ;
- ♦ Toute sortie anticipée du support dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation hors remboursement anticipé (quelle que soit la cause de cette sortie : rachat total ou partiel, arbitrage ou, s'agissant d'un contrat d'assurance-vie, le décès de l'assuré) peut entraîner une **perte en capital non mesurable a priori.**

A qui s'adresse cette offre ?

Cette offre s'adresse à des souscripteurs/adhérents de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation souscrits auprès de HSBC Assurances Vie (France), qui recherchent un investissement en unités de compte de type " actions ".

Le souscripteur doit pouvoir immobiliser les sommes investies sur une **durée maximale de 8 ans.**

(1) Voir liste des contrats en agence ou sur www.hsbc.fr

(2) Dans la limite de l'enveloppe disponible dans notre établissement égale à 115 millions d'euros ; une fois ce montant atteint la commercialisation sera close, même si cela intervenait avant la date prévue du 17/04/2023. Pour les adhésions / souscriptions aux contrats d'assurance-vie / de capitalisation, la période de commercialisation s'arrête le 13/03/2023.

(3) Risque de perte en capital en cours de vie du produit : toute sortie anticipée du support dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation hors remboursement anticipé (quelle que soit la cause de cette sortie : rachat total ou partiel, arbitrage, ou, s'agissant d'un contrat d'assurance-vie, le décès de l'assuré) se fera aux conditions de marché du moment. Une sortie anticipée du support (hors remboursement anticipé) présente un risque de perte en capital pouvant être totale dans le scénario le plus défavorable. Risque de perte en capital à l'échéance si l'indice au bout de 8 ans a baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau initial. La sortie se fera aux conditions de marché du moment avec un risque de perte en capital pouvant être totale dans le scénario le plus défavorable, comme illustré en page [7] de cette plaquette. Risque de perte en capital en cas de défaut de l'émetteur.

HSBC Call Europa n°8

Avec HSBC Call Europa n°8, vous investissez sur une durée maximale de 8 ans et pouvez bénéficier d'une prime de remboursement potentielle de 8,00 %⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50^{®(3)}. Cet indice repose sur une sélection des 50 entreprises parmi celles ayant les plus importantes capitalisations boursières au sein de l'Eurozone.

- ◆ Ce produit offre une exposition au marché des actions de la zone Euro via l'indice Euro Stoxx 50^{®(3)} (ci-après "l'Indice"), en contrepartie **d'un risque de perte en capital**.
- ◆ Investissez dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation⁽⁴⁾ : le titre de créance HSBC Call Europa n°8 est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation⁽⁴⁾. Le présent document décrit les caractéristiques de HSBC Call Europa n°8 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation⁽⁴⁾ dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Vous supportez seul l'intégralité des fluctuations des unités de compte sur lesquelles vous avez investi.**
- ◆ **Toute sortie anticipée du support dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou capitalisation⁽⁴⁾ hors remboursement anticipé** (quelle que soit la cause de cette sortie : rachat total ou partiel, arbitrage, ou, s'agissant d'un contrat d'assurance-vie, le décès de l'assuré) **peut se traduire par une perte en capital** dont le montant ne peut être déterminé a priori, la sortie se faisant aux conditions de marché du moment avec un risque de perte en capital non négligeable pouvant être totale dans le scénario le plus défavorable.
- ◆ La valorisation quotidienne du titre de créance HSBC Call Europa n°8 dépend essentiellement de l'évolution de l'indice sous-jacent et des taux d'intérêt ; elle peut également être affectée par la volatilité de l'indice ou encore le taux de dividendes versé par les actions composant l'indice.

Toutes les données présentées dans ce document y compris les illustrations et détails du mécanisme de remboursement, les taux de rendement, la notion de capital investi et les montants de la prime de remboursement, ne tiennent pas compte des frais inhérents à votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation ni des impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur. Votre contrat supporte des frais d'entrée et/ou des frais d'arbitrage ainsi que des frais de gestion annuels qui viendront diminuer la performance du titre de créance.

Les frais de gestion sont prélevés par réduction du nombre d'unités de compte (UC). Vous pouvez retrouver le détail de ces frais sur la Notice d'Information / les Conditions Générales qui vous ont été remises lors de la signature de votre contrat.

À titre d'illustration, pour un versement ou un arbitrage de 2 000 €, 1 980 € seront investis sur le contrat après déduction des frais d'entrée ou d'arbitrage de 1 %. Ce montant représentera 1,98 UC (la valeur initiale de l'unité de compte étant fixée à 1 000 €). Ce nombre d'UC sera progressivement réduit par les frais de gestion pour atteindre la huitième année 1,887UC (pour un contrat avec des frais de gestion de 0,60 % par an). Un remboursement de 100 % de la valeur nominale à l'échéance sera donc égal à 1 887 € (1,887 UC restantes multipliées par 1 000 € correspondant à la valeur nominale).

(1) Il s'agit du taux annuel brut. Ce taux ne tient pas compte des frais d'entrée / arbitrage et frais de gestion du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation qui viennent diminuer le rendement du support (se référer aux Conditions Générales / à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation pour connaître les frais applicables). Il ne tient pas non plus compte des impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation. **(2)** Sous réserve de l'absence de défaut de paiement de l'émetteur. **(3)** L'Indice Euro Stoxx 50[®] ne réinvestit pas les dividendes détachés par les actions le composant : l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice. La performance d'un indice « dividendes non réinvestis » est inférieure à celle d'un indice « dividendes réinvestis ». **(4)** Voir liste des contrats en agence ou sur www.hsbc.fr

Principales caractéristiques de l'unité de compte HSBC Call Europa n°8

HSBC Call Europa n°8	Unité de compte d'un contrat d'assurance-vie / de capitalisation ⁽¹⁾ représentant une fraction d'un titre de créance de droit français. Disponible uniquement sur une sélection de contrats d'assurance-vie / de capitalisation ⁽¹⁾ souscrits auprès de HSBC Assurances Vie (France) dans la gestion libre des contrats ⁽¹⁾
Nature juridique	Titre de créance de droit français émis par HSBC Continental Europe présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50 [®] (code SX5E), dividendes non réinvestis. Cotations et valorisations disponibles dans la presse financière et sur www.stoxx.com/index-details?symbol=SX5E
Émetteur	HSBC Continental Europe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (" AMF ") et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (" ACPR "), noté A1 (Moody's) / A+ (S&P) / AA- (Fitch). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. L'émetteur et l'organisme d'assurance des contrats d'assurance-vie et de capitalisation ⁽¹⁾ , souscripteur de HSBC Call Europa n°8, sont liés financièrement.
Souscripteur / Adhérent du contrat investi en UC HSBC Call Europa n°8	Personnes physiques
Lieu de cotation	Euronext, Paris
Code ISIN	FR001400ENG1
Période et lieu de commercialisation	Du 16/01/2023 au 13/03/2023 pour les adhésions / souscriptions aux contrats d'assurance-vie / de capitalisation ⁽¹⁾ Du 16/01/2023 au 17/04/2023 pour les versements complémentaires et arbitrages dans les contrats d'assurance-vie / de capitalisation ⁽¹⁾ En France uniquement, résidents US et Canadiens interdits. Dans la limite de l'enveloppe disponible égale à 115 millions d'euros ; une fois ce montant atteint la commercialisation sera close, même si cela intervenait avant la date prévue du 17/04/2023.
Durée de placement en l'absence de remboursement anticipé	8 ans maximum
Devise	Euro
Valeur nominale par titre	1 000 euros
Valeur initiale de l'unité de compte	1 000 euros
Date d'émission	09/05/2023
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale
Date de constatation du niveau initial de l'indice	09/05/2023
Dates de constatation du niveau de l'indice	09/05/2024 ; 09/05/2025 ⁽²⁾ ; 11/05/2026 ⁽²⁾ ; 10/05/2027 ⁽²⁾ ; 09/05/2028 ⁽²⁾ ; 09/05/2029 ⁽²⁾ ; 09/05/2030 ⁽²⁾ ; 09/05/2031 ⁽²⁾
Date d'échéance	23/05/2031 (en l'absence de remboursement anticipé)
Liquidité et fréquence de valorisation	Valorisation quotidienne par l'émetteur au prix de clôture du jour sur la base d'une fourchette achat-vente de 1 % pendant toute la durée de vie du support. Contre-valorisation bimensuelle effectuée par un organisme indépendant (Finalyse).
Diffusion du cours	Sur www.hsbc.fr
Commissions de HSBC Call Europa n°8	Commission annuelle de 1,00 % répartie entre HSBC Continental Europe en tant que distributeur et HSBC Assurances Vie (France) en tant qu'assureur, et commission de 1,00 % en faveur de HSBC Continental Europe en tant qu'émetteur. Ces commissions sont calculées sur la base du montant définitif de l'émission et incluses dans le prix d'achat. Le montant remboursé à l'échéance, tel que présenté dans ce document, prend déjà en compte ces frais. En tout état de cause, le montant annualisé total de ces frais ne saurait excéder 1 %. En revanche les frais liés au contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation viennent en supplément.
Fiscalité	Fiscalité applicable à l'assurance-vie / la capitalisation ⁽¹⁾

(1) Voir liste des contrats en agence ou sur www.hsbc.fr (2) En l'absence de remboursement préalable.

Fonctionnement du produit

HSBC Call Europa n°8 peut connaître deux cas de remboursement⁽¹⁾ selon l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50®:

Cas 1 : détails du mécanisme de remboursement anticipé automatique

Le 09/05/2023, le niveau initial de l'indice est relevé. Tous les ans, à la date anniversaire du produit, le niveau de l'indice est constaté.

- ◆ Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial, HSBC Call Europa n°8 s'arrête de manière anticipée et est arbitré automatiquement vers un fonds monétaire du contrat pour sa valeur nominale augmentée d'une prime de remboursement de 8,00 % par année écoulée⁽¹⁾. Cette performance est diminuée par les frais d'entrée et/ou d'arbitrage et les frais de gestion du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation⁽²⁾. Il s'agit de la performance avant impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation.
- ◆ Si le niveau de l'indice est inférieur à son niveau initial, il n'y a pas de remboursement et le placement se poursuit jusqu'à la prochaine date de constatation, soit un an plus tard.

Cas 2 : détails du remboursement à l'échéance des 8 ans, si aucun remboursement anticipé n'est intervenu.

Trois situations peuvent se présenter

- ◆ **Situation favorable** : l'indice, à la date de constatation finale (le 09/05/2031), présente un niveau supérieur ou égal à son niveau initial. La valeur de remboursement de HSBC Call Europa n°8 est arbitrée automatiquement vers un fonds monétaire du contrat pour sa valeur nominale augmentée d'une prime de remboursement de 8,00 % par année écoulée⁽¹⁾. Cette performance est diminuée par les frais d'entrée et/ou d'arbitrage et les frais de gestion du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation⁽²⁾. Il s'agit de la performance avant impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation.
- ◆ **Situation intermédiaire** : l'indice, à la date de constatation finale, présente un niveau inférieur à son niveau initial sans que cette baisse soit supérieure à 40 %.

La valeur de remboursement de HSBC Call Europa n°8 est arbitrée automatiquement vers un fonds monétaire du contrat pour sa valeur nominale mais sans prime de remboursement⁽¹⁾. Ce montant est diminué par les frais d'entrée et/ou d'arbitrage et les frais de gestion du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation⁽²⁾ et ne tient pas compte d'éventuels impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation.

- ◆ **Situation défavorable** : l'indice, à la date de constatation finale, présente une baisse supérieure à 40 % par rapport à son niveau initial. L'investisseur subit une perte en capital égale à celle présentée par l'indice⁽¹⁾. Le montant final remboursé sera arbitré automatiquement vers un fonds monétaire du contrat, diminué par les frais d'entrée et/ou d'arbitrage et les frais de gestion du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation⁽²⁾; il ne tient pas compte d'éventuels impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation.

À titre d'illustration, si le niveau de l'indice a baissé de 45 %, le support subira une perte en capital de 45 %⁽¹⁾ et le montant arbitré sera diminué par les frais d'entrée et/ou d'arbitrage ainsi que par les frais de gestion du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation⁽²⁾. Dans le cas le plus défavorable, à savoir si le niveau de l'indice atteint 0, la perte en capital sera totale et le montant arbitré nul.

Dans tous les cas, le montant final de remboursement de HSBC Call Europa n°8 est réinvesti⁽¹⁾ automatiquement et sans frais sur un fonds monétaire du contrat. **Il est possible que cette unité de compte monétaire puisse à la date du remboursement présenter des perspectives de performance négatives.**

Avantages, inconvénients et facteurs de risques

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> Le titre de créance HSBC Call Europa n°8 bénéficie d'un mécanisme de remboursement anticipé pouvant s'activer automatiquement à chaque date de constatation en cas de hausse ou de stagnation de l'indice par rapport à son niveau initial. En ce cas, il bénéficie d'un remboursement pour lequel la valeur du support correspond à la valeur nominale du titre de créance accompagnée d'une prime de remboursement de 8,00 %⁽¹⁾ par année écoulée, diminuée des frais du contrat⁽²⁾. La performance du titre de créance peut être supérieure à celle de l'indice sous-jacent en cas de faible performance ou de stagnation de cet indice dans la mesure où la prime de remboursement potentielle est fixée à 8,00 %⁽¹⁾ par nombre d'années écoulées de la valeur nominale du titre de créance (on notera que la performance finale sera par ailleurs diminuée des frais du contrat⁽²⁾). En l'absence de remboursement anticipé automatique, le capital initialement investi est remboursé à l'échéance sur le contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, diminué des frais d'entrée (ou d'arbitrage) et de gestion du contrat⁽²⁾, dès lors qu'à la date de constatation finale de l'investissement l'indice est valorisé au minimum à 60 % de son niveau initial de constatation⁽¹⁾. 	<ul style="list-style-type: none"> L'investisseur subit une perte en capital, pouvant être totale, si à la date de constatation finale l'indice présente une baisse supérieure à 40 % par rapport à son niveau initial. Il convient de noter qu'il existe un risque de perte en capital non négligeable. L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 an à 8 ans. Toute sortie anticipée du support dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation hors remboursement anticipé (quelle que soit la cause de cette sortie : rachat total ou partiel, arbitrage ou, s'agissant d'un contrat d'assurance-vie, le décès de l'assuré) se fera aux conditions de marché du moment avec un risque de perte en capital pouvant être totale. Ce support est soumis au risque de défaut de l'émetteur HSBC Continental Europe (qui entraîne un risque de non remboursement) et à une dégradation de la notation de l'émetteur (qui entraînerait un risque de baisse de la valeur de marché du produit). La performance du titre de créance peut être inférieure à celle de l'indice sous-jacent si celui-ci connaît une forte performance, dans la mesure où la prime de remboursement potentielle est limitée à 8,00 %⁽¹⁾ par nombre d'années écoulées de la valeur nominale du titre de créance (on notera que la performance finale sera par ailleurs diminuée des frais du contrat⁽²⁾). La prime de remboursement potentielle est liée au niveau de l'indice à une date de constatation annuelle ; par conséquent, il se peut qu'au cours de la vie du produit l'indice soit au-dessus de son niveau initial, mais qu'à chaque date de constatation il soit en dessous. Dans cette hypothèse, aucune prime de remboursement ne sera versée. Le sous-jacent du titre de créance HSBC Call Europa n°8 est l'Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis, c'est-à-dire dont l'évolution ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice. La performance d'un indice « dividendes non réinvestis » est inférieure à celle d'un indice « dividendes réinvestis ». Le rendement du titre de créance à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40 % puisqu'il s'agit du seuil définissant s'il y aura ou non remboursement de la totalité du nominal. La performance de l'investissement est diminuée par l'effet des frais d'entrée (ou d'arbitrage) et de gestion du contrat d'assurance-vie / de capitalisation⁽²⁾.

Principaux facteurs de risques :

Risque de perte en capital : le produit ne présente pas de garantie en capital et la valeur finale de l'investissement peut être inférieure à sa valeur initiale.

Risque de crédit et de défaut de l'émetteur : les investisseurs prennent un risque de crédit sur HSBC Continental Europe en tant qu'émetteur, en cas de défaut de cette dernière. En effet, si l'Émetteur est dans l'incapacité de faire face à ses engagements, son insolvabilité peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt, de la proximité du seuil de -40 % avant l'échéance...) pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité (capacité à acheter ou à vendre facilement et/ou rapidement) : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, ce qui peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

(1) Sous réserve de l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur. (2) Se référer aux Conditions Générales / à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation pour connaître les frais applicables.

Présentation de l'indice Euro Stoxx 50^{®(1)}

L'indice Euro Stoxx 50[®] est l'indice boursier de référence des marchés de la zone euro ; il est composé de 50 actions d'entreprises parmi les plus grandes capitalisations de la zone euro. La performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] est calculée comme la moyenne des performances de chacune des 50 valeurs constitutives pondérée par leur capitalisation respective.

Pour HSBC Call Europa n°8, le sous-jacent est l'Euro Stoxx 50[®] dividendes non-réinvestis. Cela signifie que l'évolution de l'indice prend en compte l'évolution de la valeur des actions composant l'indice mais non des dividendes éventuellement distribués par ces entreprises. La performance d'un indice « dividendes non-réinvestis » est inférieure à celle d'un indice « dividendes réinvestis ».

Répartition par pays

France	32,00 %
Allemagne	30,00 %
Pays-Bas	12,00 %
Espagne	8,00 %
Italie	6,00 %
Irlande	6,00 %
Finlande	4,00 %
Belgique	2,00 %

Répartition par secteur d'activité

Consommation discrétionnaire	22.00 %
Banques et Assurances	20.00 %
Biens et services industriels	12.00 %
Biens de consommation	10.00 %
Technologies	10.00 %
Matériaux	8.00 %
Santé	6.00 %
Energie	4.00 %
Services aux collectivités	4.00 %
Immobilier	2.00 %
Services de communication	2.00 %

Source : Bloomberg - Données du 14 Décembre 2022

Évolution en points de l'indice Euro Stoxx 50[®] de décembre 2014 à décembre 2022 (source : Bloomberg)



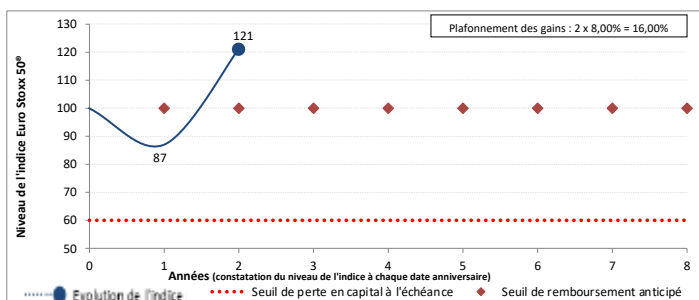
Les performances et simulations de performance passées ne préjugent en rien des résultats futurs. Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse et présentent un risque de perte en capital.

(1) EURO STOXX 50[®] est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de Stoxx Limited, Zurich, Suisse (les «Concédants»), laquelle est utilisée sous licence. Les Concédants ne parrainent pas, n'approuvent pas, ne vendent pas et n'assurent pas la promotion des titres et/ou instruments financiers basés sur l'Indice et, de même, aucun Concédant ne saurait être tenu responsable au titre de ces derniers. Les informations relatives à l'indice Euro Stoxx 50[®] et sa valorisation sont disponibles sur le site www.stoxx.com ainsi que dans la presse financière.

Illustrations des mécanismes de remboursement selon l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50[®]

Les exemples ci-dessous sont donnés à titre purement indicatif et informatif, l'objectif étant de décrire le mécanisme de remboursement⁽¹⁾. Ils ne préjugent en rien de résultats passés et futurs du support et ne tiennent pas compte des frais inhérents au contrat d'assurance-vie / capitalisation⁽²⁾.

Scénario favorable : l'indice Euro Stoxx 50[®] présente en année 2 un niveau supérieur à son niveau initial.



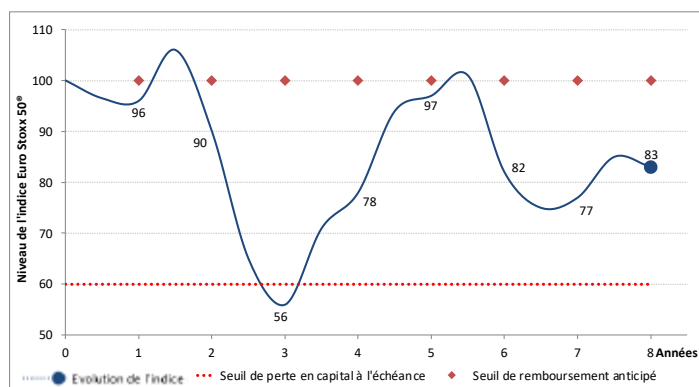
L'investisseur perçoit sur son contrat d'assurance-vie ou de capitalisation une prime de remboursement égale à 8,00 % multipliée par le nombre d'années écoulées [ici 2] soit 16,00 % ainsi que le remboursement de HSBC Call Europa n°8 à sa valeur nominale⁽¹⁾ hors frais du contrat⁽²⁾.

À noter qu'en cas d'évolution très favorable de l'indice, le plafonnement de la prime de remboursement à 8,00 % du nominal hors frais du contrat⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée peut conduire à une rémunération moindre que celle d'un investissement direct dans l'indice.

Année (dates de constatation de l'indice)	1	2	3	4	5	6	7	8
Évolution de l'indice ⁽³⁾	87 %	121 %	-	-	-	-	-	-
Versement en % du nominal ⁽¹⁾⁽²⁾	-	116,00 %	-	-	-	-	-	-

Taux de rendement annuel simulé : 7,54 % hors frais du contrat⁽¹⁾⁽²⁾ (contre 9,79 % en cas d'investissement direct dans l'indice).

Scénario intermédiaire : l'indice Euro Stoxx 50[®] présente lors de chaque constatation un niveau inférieur à son niveau initial tout en présentant en année 8 un niveau supérieur à 60 % de son niveau initial (soit une baisse inférieure à 40 %).

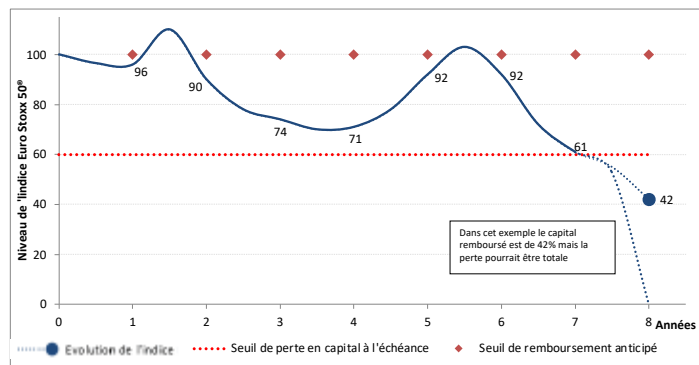


L'investisseur perçoit sur son contrat d'assurance-vie ou de capitalisation le remboursement de HSBC Call Europa n°8 à l'échéance des 8 ans à sa valeur nominale hors frais du contrat⁽¹⁾⁽²⁾. En revanche, aucune prime de remboursement n'est versée.

Année (dates de constatation de l'indice)	1	2	3	4	5	6	7	8
Évolution de l'indice ⁽³⁾	96 %	90 %	56 %	78 %	97 %	82 %	77 %	83 %
Versement en % du nominal ⁽¹⁾⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	100 %

Taux de rendement annuel simulé : 0 % hors frais du contrat⁽¹⁾⁽²⁾ (contre -2,29 % en cas d'investissement direct dans l'indice).

Scénario défavorable avec perte en capital : l'indice Euro Stoxx 50[®] présente à chaque date de constatation un niveau inférieur à son niveau initial et, à l'échéance, un niveau inférieur à 60 % de son niveau initial (soit une baisse de plus de 40 %).



L'investisseur ne perçoit sur son contrat d'assurance-vie ou de capitalisation aucune prime. Le remboursement à la date de constatation finale se fera après déduction de la baisse de l'indice. L'investisseur subit une perte en capital. Dans cet exemple, la valeur du support en unité de compte serait de 42 % de sa valeur nominale hors frais du contrat⁽¹⁾⁽²⁾, ou dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.

Année (dates de constatation de l'indice)	1	2	3	4	5	6	7	8
Évolution de l'indice ⁽³⁾	96 %	90 %	74 %	71 %	92 %	92 %	61 %	42 % ou 0 %
Versement en % du nominal ⁽¹⁾⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	42 % ou 0 %
- si l'indice est à un niveau de 42 %	-	-	-	-	-	-	-	42 %
- si l'indice est à un niveau de 0	-	-	-	-	-	-	-	0 %

Dans notre exemple, à l'échéance des 8 ans, si l'indice est à un niveau de 42 % du niveau initial alors le taux de rendement annuel sera de -10,22 % hors frais du contrat⁽¹⁾⁽²⁾.

(1) Sous réserve de l'absence de défaut de paiement de l'émetteur. (2) Ces chiffres ne tiennent pas compte des frais d'entrée et/ou d'arbitrage et des frais de gestion du contrat d'assurance-vie / de capitalisation (se référer aux Conditions Générales / à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation pour connaître les frais applicables) ni des prélèvements fiscaux et sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation. (3) Variation relative de la valeur de l'indice Indice Euro Stoxx 50[®] par rapport à son niveau initial, exprimée en % avec une base à 100 pour le niveau initial.

Attention : toute sortie anticipée du support dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation hors remboursement anticipé (quelle que soit la cause de cette sortie : rachat total ou partiel, arbitrage, ou, s'agissant d'un contrat d'assurance-vie, le décès de l'assuré) se fera aux conditions de marché du moment. Une sortie anticipée du support (hors remboursement anticipé) présente un risque de perte en capital pouvant être totale dans le scénario le plus défavorable. Ainsi dans des conditions de marché défavorables, un rachat (partiel ou total), un arbitrage ou, lorsqu'il s'agit d'un contrat d'assurance-vie, le décès de l'assuré avant l'échéance du support, pourraient entraîner une perte en capital comme dans l'exemple ci-dessous :

Un capital de 10 000 € investi sur HSBC Call Europa n°8 (avec une valeur nominale de 1 000 €). 3 ans après, l'investissement est valorisé à 6 000 € compte tenu de conditions de marché défavorables. Une sortie anticipée de HSBC Call Europa n°8, à cette valeur de marché, entraînerait une perte en capital de 4 000 €. Cette simulation ne prend pas en compte les frais d'entrée (ou arbitrage) et de gestion du contrat d'assurance-vie / de capitalisation, qui viendront diminuer le montant final.

Simulations historiques

Des tests ont été réalisés sur des placements similaires à HSBC Call Europa n°8 pour des maturités de 8 ans, et ont été lancés quotidiennement entre le 01/01/1987 et le 12/12/2014, soit 7 213 simulations. La dernière simulation historique correspond donc à une observation finale le 12/12/2022.

Les simulations effectuées sur la base de données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le support s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du support lors des différentes phases de marché ces dernières années.

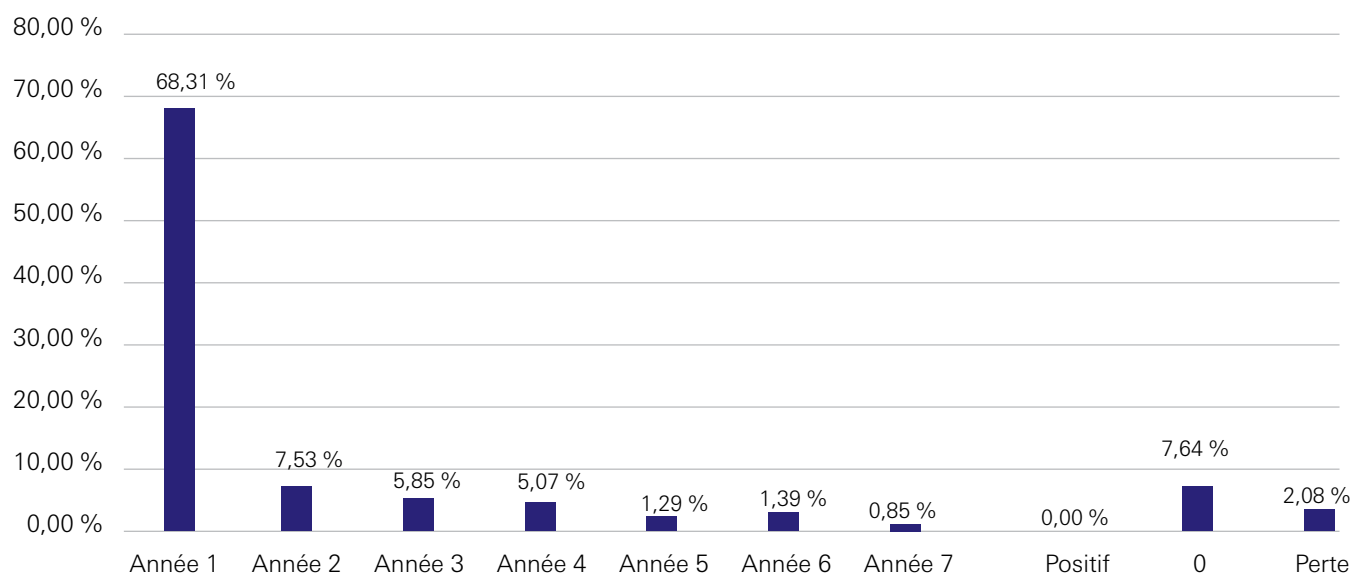
Ces résultats se réfèrent à des simulations de performances passées et ne préjugent pas des performances futures. Elles ne tiennent pas compte non plus des frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

Le graphique ci-dessous détaille année par année ces résultats ainsi que le rendement associé :

- de la 1^{ère} année jusqu'à la 7^e année figure la fréquence des remboursements anticipés automatiques (Cas n°1),
- puis les trois situations possibles à l'échéance des 8 ans : remboursement du nominal avec prime, remboursement du nominal sans prime, ou remboursement en ayant subi une perte en capital (Cas n°2).

Sous chaque colonne le rendement annuel associé est précisé. **Ces rendements ne tiennent pas compte des frais d'entrée et/ou d'arbitrage et de gestion du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.**

Fréquence des remboursements anticipés par année



Résultat des simulations et rendements⁽¹⁾⁽²⁾ associés

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	8	8
Rendement annuel associé ⁽¹⁾⁽²⁾	8,00 %	7,70 %	7,43 %	7,19 %	6,96 %	6,75 %	6,56 %	Positif 6,38 %	A zéro 0 %	Perte Négatif (jusqu'à 100 %)
	Cas n°1							Cas n°2		

Chacune des simulations de performances passées est analysée afin d'identifier l'issue possible :

♦ **CAS n°1 : 90,28 % des simulations**

Lors d'une date de constatation, la performance de l'indice est nulle ou positive par rapport à son niveau initial : le produit s'arrête, les sommes investies sur le support HSBC Call Europa n°8 (après déduction des frais d'entrée ou d'arbitrage et de gestion du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation) ainsi qu'une prime de remboursement de 8,00 %⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ par an sont arbitrées vers un fonds monétaire.

♦ **CAS n°2 : avec situation favorable, soit un rendement positif : 0 % des simulations**

A maturité des 8 ans (c'est-à-dire si le produit n'a jamais été rappelé de façon anticipée) dans le cas où la performance de l'indice est nulle ou positive par rapport à son niveau initial : les sommes investies sur le support HSBC Call Europa n°8 (après déduction des frais d'entrée ou d'arbitrage et de gestion du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation) avec une prime de remboursement de 8,00 %⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ par an sont arbitrées vers un fonds monétaire.

♦ **CAS n°2 : avec situation intermédiaire, soit un rendement à zéro : 7.64 % des simulations**

A maturité des 8 ans (c'est-à-dire si le produit n'a jamais été rappelé de façon anticipée) dans le cas où l'indice est en baisse de 40 % ou moins par rapport à son niveau initial : les sommes investies sur le support HSBC Call Europa n°8 (après déduction des frais d'entrée ou d'arbitrage et de gestion du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation), sont arbitrées sans prime de remboursement vers un fonds monétaire⁽¹⁾⁽²⁾.

♦ **CAS n°2 : avec situation défavorable, soit un rendement négatif : 2.08 % des simulations**

A maturité des 8 ans (c'est-à-dire si le produit n'a jamais été rappelé de façon anticipée) dans le cas où l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial : les sommes investies sur le support HSBC Call Europa n°8 diminuées de cette baisse sont arbitrées vers un fonds monétaire⁽¹⁾⁽²⁾. L'investisseur subit alors la perte à hauteur de cette baisse⁽¹⁾⁽²⁾, cette perte est augmentée par l'effet des frais d'entrée ou d'arbitrage et de gestion du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant arbitré nul.

Taux de rendement des simulations

Maximum	8,00 %⁽¹⁾⁽²⁾	97,92 % des simulations effectuées ont conduit a minima à un remboursement de la valeur nominale du titre de créance ⁽¹⁾⁽²⁾
Moyen	6,91 %⁽¹⁾⁽²⁾	Sur la base de l'échantillon observé, 2,08 % des simulations effectuées ont conduit à une perte en capital au bout des 8 années ⁽¹⁾⁽²⁾ .
Minimum	-10,50 %⁽¹⁾⁽²⁾	90.28 % des simulations effectuées ont conduit au versement d'une prime de remboursement ⁽¹⁾⁽²⁾

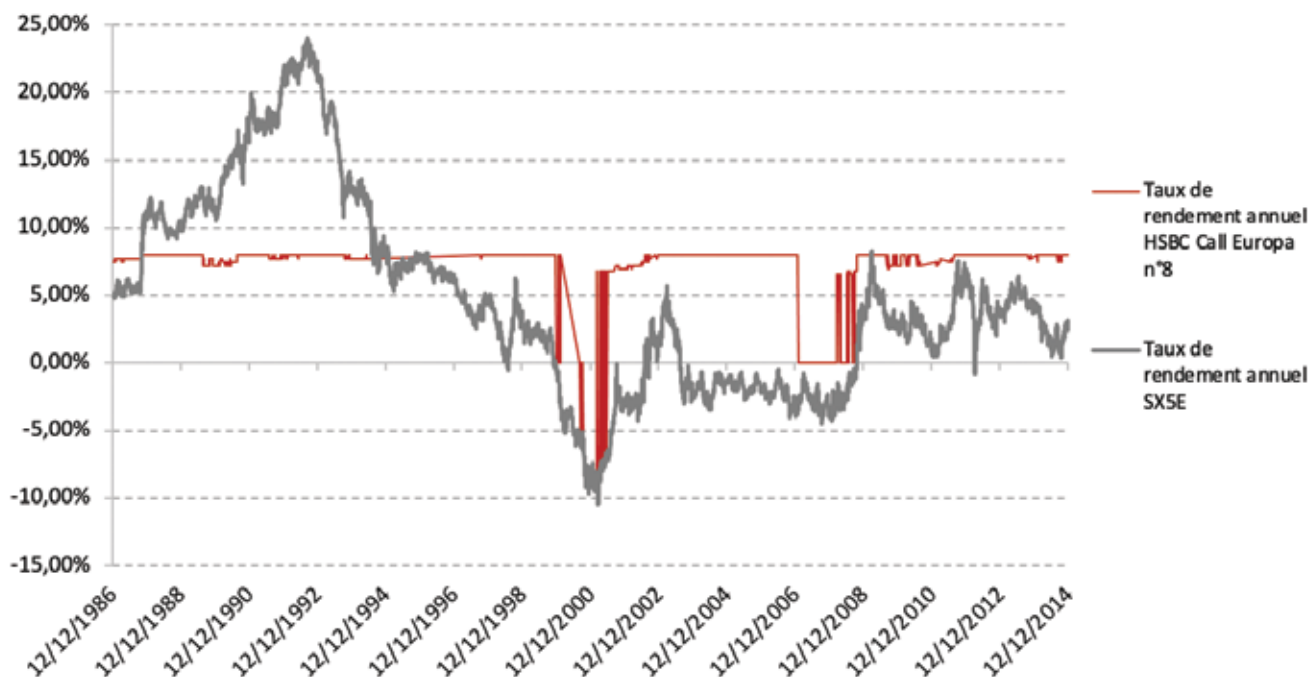
Comparaison des rendements de l'indice et du titre de créance pour chaque date de lancement

Dans 26,01 % des cas simulés, le taux de rendement annuel d'un investissement en direct dans l'indice Eurostoxx 50 (SX5E) (sur une durée de 8 ans) est supérieur au taux de rendement annuel d'un investissement dans HSBC Call Europa n°8 (sur la durée réelle du titre de créance).

Le taux de rendement moyen de ces simulations sur la période est de 6,91 %⁽¹⁾⁽²⁾. Le taux de rendement maximum de 8,00 %⁽¹⁾⁽²⁾ correspond à un remboursement anticipé dès la première date de constatation, c'est-à-dire à la première année écoulée.

(1) Les rendements indiqués ici ne tiennent pas compte des frais d'entrée et/ou d'arbitrage et frais de gestion du contrat d'assurance-vie / de capitalisation (se référer aux Conditions Générales / à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation pour connaître les frais applicables) ni des impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie / de capitalisation. (2) Sous réserve de l'absence de défaut de paiement de l'émetteur. (3) Calculée sur la base de la valeur nominale.

Taux de rendement annuel : HSBC Call Europa n°8 vs Euro Stoxx 50 (SX5E)



Avertissements :

Document promotionnel à caractère non contractuel

Ce document a été communiqué à l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation du titre de créance : l'attention de l'investisseur est attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'émetteur, le distributeur, l'agent de calcul et la compagnie d'assurance (entités du Groupe HSBC).

Par ailleurs, en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance.

Avant d'investir sur ce titre de créance, il est important de s'assurer de la compatibilité de la souscription du titre de créance avec la réglementation dont relève le souscripteur/ l'adhérent. Il convient également de s'assurer que le support considéré correspond à sa connaissance et à son expérience en matière financière, à sa situation financière et à ses objectifs d'investissement.

Les performances et simulations de performance passées ne préjugent en rien des résultats futurs. Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse et présentent un risque de perte en capital.

Lors d'une adhésion / souscription ou d'un versement dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie / de capitalisation*, vous devez prendre connaissance des Conditions Générales/ de la Notice d'Information du contrat, du Document d'Informations Clés (" DIC ") du contrat (pour une adhésion / souscription), de l'annexe "Supports financiers" présentant les supports disponibles sur le contrat et les frais applicables, ainsi que du Document d'Informations Clés (" DIC ") de HSBC Call Europa n°8 pour tout investissement sur ce support.





Une information complète sur le support, en particulier sur les facteurs de risque, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de l'émission d'obligations HSBC Continental Europe validé et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). **Il est recommandé aux souscripteurs/adhérents de se reporter à la rubrique " Facteurs de Risques" du Prospectus de Base.**

Le Prospectus de l'émission et les Conditions Définitives du support sont disponibles sans frais en agence et sur le site Internet de l'émetteur (<https://www.about.hsbc.fr/investor-relations/debt-issuance>).

HSBC Assurances Vie (France) ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Les montants des unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur mais sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'adhérent/ le souscripteur supporte seul ce risque de fluctuation.

* Voir liste des contrats en agence ou sur www.hsbc.fr

En permanence à vos côtés :

- . La gestion de vos comptes 24/7 
- . Les réponses à vos questions* **0 810 246 810**   
- . Vos opérations de banque au quotidien tous les matins dans nos agences
- . La gestion de vos projets et de votre patrimoine avec votre conseiller (en agence ou en visioconférence)

Pour plus de détail : hsbc.fr/aide/operations-par-canal/

* Du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 9H à 17h30 sauf jours fériés. Pour les jours fériés, les horaires d'ouverture sont de 9h30 à 17h30. Sauf exception, les jours fériés qui tombent en semaine (lundi à samedi) sont travaillés, mis à part le 1^{er} mai et le 25 décembre. Composez le +33 810 24 68 10 depuis l'étranger (coût variable selon opérateurs).

HSBC Continental Europe

Société Anonyme au capital de 1 062 332 775 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris - Siège social : 38, avenue Kléber - 75116 Paris - Etablissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la BCE, l'ACPR et soumis à la réglementation de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - orias.fr) sous le n° 07 005 894

HSBC Assurances Vie (France) - Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Nanterre - Siège social : 110, Esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie - Entreprise régie par le Code des assurances.

